



# Été 2020

Bulletin municipal d'informations n° 19  
JUILLET 2020

## MINOT

*Le nouveau Conseil  
Municipal*

*Changement de décennie*

*Abandon du projet éolien*

*Informations municipales*

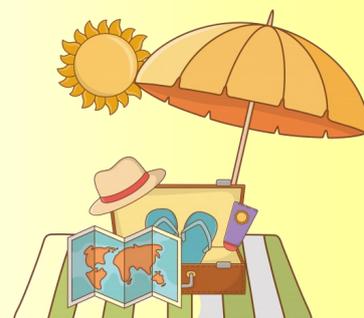


**MAIRIE DE MINOT**

10, grande rue 21510 MINOT ☎ : 03-80-93-80-90  
mail : [mairie.minot@wanadoo.fr](mailto:mairie.minot@wanadoo.fr)

*Horaires d'ouverture :*

Mardi : de 10H00 à 12H00 Jeudi : de 14H00 à 17H00  
Secrétaire de Mairie : Emilie ARNOULT



## Présentation du nouveau Conseil Municipal



*Les élections municipales du 15 mars 2020 ont permis l'élection d'une nouvelle équipe municipale.*



*En raison de la situation exceptionnelle, liée au Coronavirus Covid-19, le premier conseil municipal s'est tenu le 25 mai à la Salle Polyvalente afin de respecter les mesures de distanciation.*

*Au cours de cette réunion ont été élu le Maire, Frédérique Voizeux, le premier adjoint, Yves Duret, le deuxième adjoint, Arnaud Lamiral.*

### Composition des commissions communales

#### Travaux, voirie, chemins :

*M. Duret Yves, M. Lamiral Arnaud, M. Pelzer Jean-Yves, M. Haller Jean-Christophe*

#### Fêtes et Salle polyvalente :

*M. Lamiral Arnaud, Mme Boucherot Lucie, M. Petit Sébastien*

#### Finances et Budget :

*M. Duret Yves, Mme Boucherot Lucie, M. Haller Jean-Christophe*

#### Logements communaux et règlement du cimetière :

*M. Duret Yves, M. Paquet Franck, M. Petit Sébastien*

#### Bois :

*M. Lamiral Arnaud, M. Couette Vincent, M. Petit Sébastien*

#### Appels d'offres :

*Président : Mme Voizeux Frédérique*

*Titulaires : M. Duret Yves, M. Lamiral Arnaud, M. Julien Jean-Claude,*

*Suppléants : M. Haller Jean-Christophe, M. Paquet Franck, M. Pelzer Jean-Yves*

#### Communication :

*M. Lamiral Arnaud, Mme Boucherot Lucie, M. Petit Sébastien*

#### Fleurissement et décoration :

*M. Duret Yves*

## Anniversaire : changer de décennie en 2020

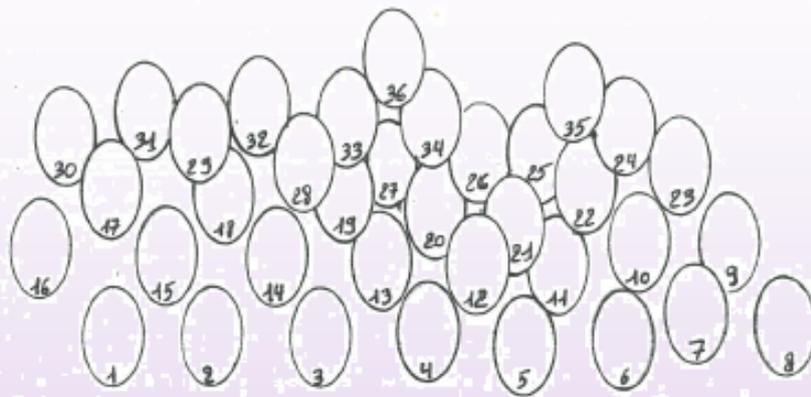
Certaines bougies que l'on souffle ont plus de significations que d'autres...

Joyeux anniversaire ! Cette année, en plus de prendre un an, vous changez de décennie.

Quel bouleversement ! Alors, vous êtes prêts pour fêter vos 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100...

Photo de classe : Ecole de Minot 1928

Certains de ces élèves sont nés en 1920





*Photo de classe : Ecole de Minot*  
*Certains de ces élèves sont nés en 1960*





*Photo de classe : Ecole de Minot*  
*Certains de ces élèves sont nés en 1970*





*Photo de classe : Ecole de Minot  
Certains de ces élèves sont nés en 1970*





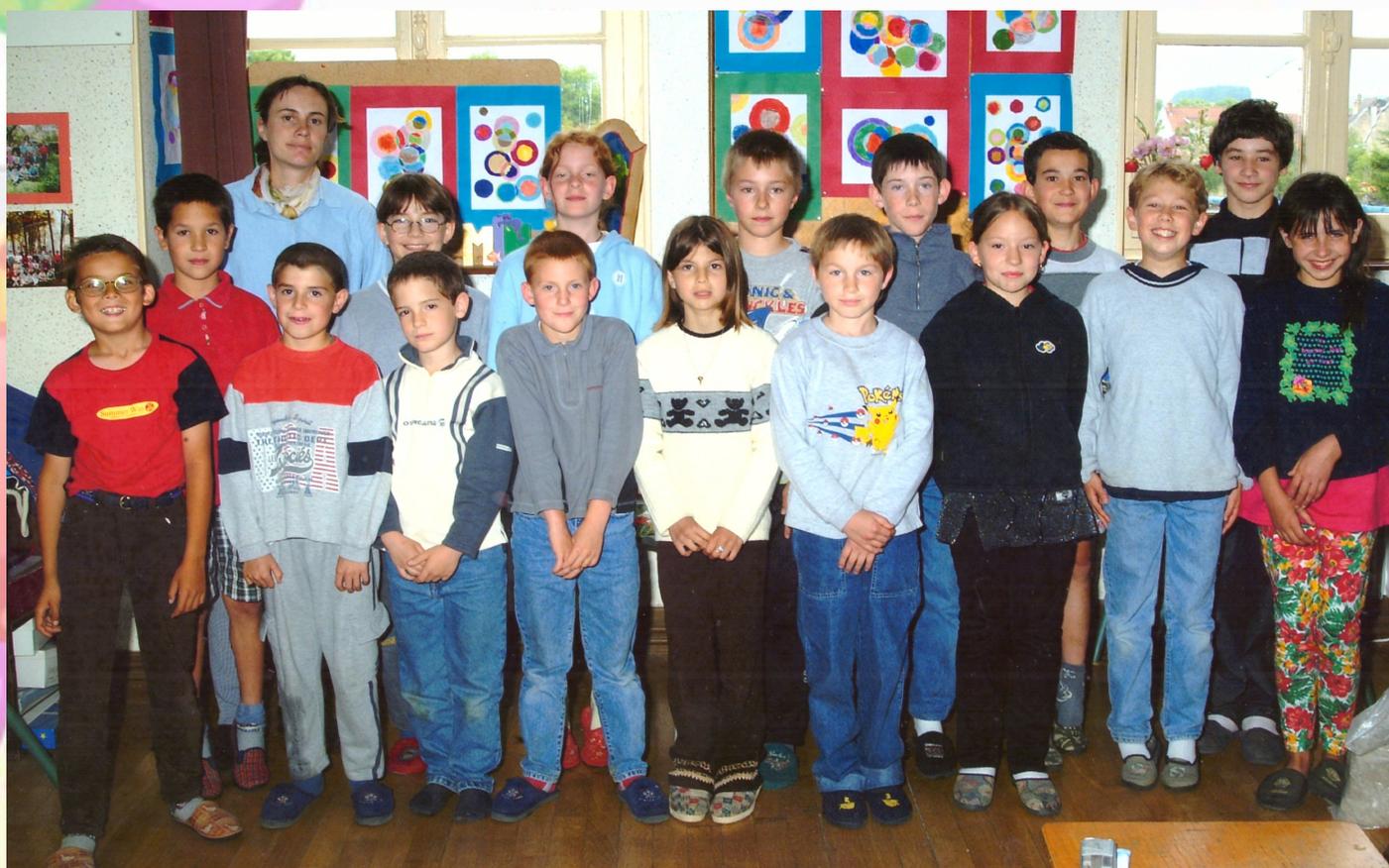
*Photo de classe : Ecole de Minot*  
*Certains de ces élèves sont nés en 1980*



*Photo de classe : Ecole de Minot*  
*Certains de ces élèves sont nés en 1980*



*Photo de classe : Ecole de Minot*  
*Certains de ces élèves sont nés en 1990*





### Une page qui se tourne

Du haut de ses 100 mètres, le mât érigé aux portes du bois communal en avril 2018 permet de mesurer le gisement en vent et donc le potentiel de production d'énergie éolienne et mais également l'activité des chauve-souris.

Durant toute la campagne de mesures, il a fait l'objet de contrôles périodiques afin de s'assurer de sa stabilité et du bon fonctionnement des capteurs.

Cette étude a permis de démontrer que le site était propice à l'implantation d'un projet éolien car le gisement en vent est plutôt bon : le mât a enregistré une vitesse moyenne du vent supérieure à 6,5 m/s à 125 m de hauteur (un projet éolien devient rentable lorsque la vitesse du vent atteint un minimum compris entre 5 et 5,5 m/s)

Suite à l'arrêté de rejet, la SEML a décidé de son démantèlement. Au premier trimestre 2020, les conditions météorologiques, particulièrement mauvaises, ont rendu dangereuse la faisabilité d'une telle opération. Mi-mars, c'est la pandémie de COVID-19 et le confinement généralisé en France qui ont eu raison de ce démantèlement qui a finalement pu avoir lieu les 28 et 29 avril derniers.

Le terrain occupé par le mât a totalement été remis à son état initial. Les parties du mât et les câbles ont quant à eux été emportés par un acteur de la filière de traitement des déchets.



## Informations municipales

### *Fête nationale du 14 juillet*



*En raison de la crise du coronavirus, les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique demeurent strictement interdits sauf sur autorisation du préfet, à titre dérogatoire et exceptionnel, quand les conditions de leur organisation assurent un respect absolu des mesures barrières et de distanciation physique. Avec beaucoup de regrets, ce rendez-vous traditionnel ne pourra pas être organisé dans notre commune.*



### Réunion du Conseil Municipal



*Vous souhaitez recevoir par mail le compte-rendu de chacune des réunions de Conseil Municipal, n'hésitez pas à en faire la demande à la Mairie ou par mail à l'adresse : [mairie.minot@wanadoo.fr](mailto:mairie.minot@wanadoo.fr)*



*Le Conseil Municipal est à votre écoute. Madame le Maire est à votre disposition et présente à la Mairie le mardi matin et le jeudi après-midi. Elle est joignable au 06 83 08 69 58.*